

## LE BILAN DE COMPETENCES

Le cabinet Auclair Dupont exerce ses activités dans le domaine du conseil aux entreprises. Le pôle « Conseil en Ressources Humaines » propose notamment comme prestation **le Bilan de Compétences**. Cet accompagnement à la mise en place d'un projet professionnel s'appuie sur les compétences d'une consultante psychologue experte en matière de recrutement, d'évaluation de potentiel, de formation et de conseil.



Effectuer un **bilan de compétences**, c'est, à un moment de sa carrière, l'occasion de faire un inventaire de ses acquis, de ses motivations et de ses potentialités pour préparer le futur avec sérénité.

Le **bilan de compétences** peut être effectué à la demande du salarié ou à la demande de l'entreprise dans le cadre d'une mobilité interne. Pour les salariés, il s'agit de faire le point sur leurs compétences, de vérifier la faisabilité d'un objectif professionnel préexistant et de construire un projet en phase avec le marché du travail ; pour les entreprises, l'enjeu est d'anticiper l'évolution des emplois et des connaissances.

Des entretiens réguliers ponctuent la démarche et accompagnent le salarié dans sa progression, suivant trois phases :

- investigation à partir de questionnaires et de tests (dimensions professionnelles, dimensions de personnalité, motivations, contraintes, objectifs)
- identification de pistes et d'options envisageables en établissant des liens entre les différents éléments qui ont émergé au cours des entretiens.
- choix d'une trajectoire professionnelle et mise en œuvre d'une stratégie d'action pour concrétiser un projet.

Au rythme d'un entretien par semaine, et afin de valider chaque séance par des actions concrètes et des moments de réflexion, le bilan se déroule sur 6 semaines environ.



Notre consultante RH, psychologue du travail, pratique des entretiens semi-directifs pour recréer des conditions de confiance en vue de préparer une mobilité et aider les salariés ou demandeur d'emploi à définir un projet professionnel.

## Le déroulement du bilan de compétences

---

Le cabinet Auclair Dupont s'engage à proposer un accompagnement en six étapes :

### 1. Analyse du parcours déjà effectué

- Pourquoi ? Pour prendre conscience de ses connaissances, du "savoir-faire", et des compétences acquises lors des différentes fonctions occupées.
- Comment ? Par des entretiens, des exercices.

### 2. Etude de la personnalité et du potentiel

- Pourquoi ? Pour mettre en valeur ses caractéristiques individuelles. Pour mieux connaître ses points forts, ses points faibles, ses principaux traits de caractère.
- Comment ? Par des entretiens, des tests, une approche graphologique et des exercices d'auto-évaluation.

### 3. Prise de conscience de ses motivations

- Pourquoi ? Pour déterminer ce qui pousse à agir, quel est son moteur, faire le lien entre ses valeurs (aspirations, goûts, façon d'être) et le métier qui convient (fonctions, secteur d'activité).
- Comment ? Par des tests et des jeux pédagogiques.

### 4. Synthèse de la triple approche

Croisement des critères et des éléments clés, recherche de cohérence.  
Définition du cahier des charges de la trajectoire professionnelle future.

### 5. Elaboration et construction du projet professionnel.

Les conditions de sa réalisation : faisabilité et limites de sa mise en œuvre.

### 6. Stratégie de mise en œuvre d'une recherche d'emploi ciblée et orientée pour la réalisation du projet.